

Atelier sur la **gestion de la faune** sur les concessions de l'exploitation forestière d'Afrique centrale

Caroline TUTIN

Centre international de
recherches médicales de
Franceville, Gabon

Robert NASI

Center for International
Forestry Research, Bogor,
Indonesia



La forêt tropicale abrite des grands mammifères dont la diversité est remarquable. Photo C. Tutin.

L'atelier *Gestion de la faune sur les concessions de l'exploitation forestière d'Afrique centrale s'est tenu à la réserve de la Lopé, au Gabon, du 3 au 10 novembre 2000.*

Il a été organisé sous l'égide de l'Association pour le développement de l'information environnementale (ADIE) et sous les auspices de plusieurs bailleurs de fonds (FFEM⁽¹⁾, CI⁽²⁾, CIFOR⁽³⁾, USFS⁽⁴⁾, WWF-CARPO⁽⁵⁾). Des représentants de divers secteurs (recherche, industrie du bois, gouvernements, bailleurs de fonds, ONG...) ont partagé leurs connaissances et ont cherché à réduire l'impact de l'exploitation forestière sur les grands mammifères. Les recommandations vont servir à lancer une série d'actions, à suivre leur mise en œuvre, à poursuivre un dialogue intersectoriel et à ajuster les actions.

Le bilan

Assurer une gestion durable des forêts tropicales du bassin du Congo devient une priorité pour les gouvernements et la communauté internationale. L'industrie du bois étant essentielle au développement économique et social des pays de la sous-région, des efforts importants sont consentis pour introduire des méthodes qui garantissent un prélèvement durable de bois d'œuvre (et, dans certains cas, de produits forestiers non ligneux) dans les forêts tropicales. Initialement, la démarche a concerné les espèces ligneuses commerciales et le développement de cadres légaux, afin de définir les bonnes pratiques de gestion forestière.

Plus récemment, le débat sur la gestion durable des forêts s'est élargi, il prend en compte la biodiversité et les écosystèmes, mais l'absence de dialogue intersectoriel et le manque de connaissances sont à surmonter. Les groupes de travail de la Banque mondiale ainsi que des partenariats entre des ONG de conservation et des compagnies forestières privées sont des initiatives encourageantes. La réforme de la législation concernant l'attribution des concessions sur un terme plus long et la gestion durable de la ressource (attribution des concessions conditionnée par un engagement à soumettre les plans d'aménagement et de gestion) montre que les gouvernements se préoccupent d'une utilisation judicieuse des ressources naturelles.

Alors que les aires protégées couvrent environ 10 % des forêts du bassin du Congo, les concessions forestières représentent des superficies beaucoup plus étendues et elles entourent la plupart des aires protégées de cette région. D'importantes populations animales existent dans les forêts de production, y compris des espèces menacées ou en voie de disparition telles que gorilles, chimpanzés, éléphants, mandrills, colobes noirs et cercopithèques à queue de soleil. Une approche cohérente de l'ensemble du paysage (dans et hors des aires protégées) augmentera l'efficacité des aires protégées, en diminuant la fragmentation des populations et, plus globalement, en protégeant l'écosystème.

Les impacts majeurs des activités forestières

Les impacts majeurs des activités forestières sur la faune sont les suivants :

- la chasse par le personnel des compagnies et un accès facilité ;
- des perturbations dues au déplacement et au stress ;
- l'altération de l'habitat (modifications de la disponibilité en nourriture ou de la structure de l'habitat) ;
- la fragmentation des populations, les routes faisant obstacle aux mouvements et à la dispersion.

Les deux premiers impacts, la chasse et les perturbations, sont directement liés à l'exploitation forestière, c'est-à-dire provoqués par la présence des compagnies d'exploitation et leurs activités. L'altération de l'habitat et la fragmentation des populations sont principalement indirectes ; leur impact est difficile à prévoir et il risque d'être différé.

D'après les informations, la chasse est le risque majeur lié à l'exploitation forestière. L'ouverture de nouvelles routes au fin fond des forêts offre un accès aux chasseurs et une voie de transport de la viande de brousse jusqu'aux marchés urbains. La chasse commerciale représente actuellement une menace importante pour toutes les espèces de gibier (en général des animaux de 2 kg de poids vif). Les plus grandes espèces sont les plus sensibles à la chasse mais, une fois que leur extinction locale est atteinte, des espèces plus petites sont alors prélevées selon des taux trop importants. Si aucune mesure n'est prise, il est probable que les populations de grands mammifères se fragmentent et survivent dans des îlots d'aires protégées. Cela va également créer une situation difficile pour les populations rurales qui dépendent de la chasse pour vivre. À plus long terme, l'absence de mammifères de moyenne et grande taille entraînera des modifications dans la composition des forêts et dans leur fonctionnement. Les questions liées au contrôle ou à la régulation de la chasse sont complexes, elles comportent des aspects économiques, écologiques, sociologiques, légaux et culturels.



Le chimpanzé, *Pan t. troglodytes*, est une espèce protégée dans tous les pays du bassin du Congo. Photo C. Tutin.

Les recommandations

Les recommandations de l'atelier ont été émises par des acteurs de terrain, impliqués dans l'exploitation forestière et la conservation de la faune sauvage de la région. Elles sont fondées sur l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de programmes pilotes actuellement en cours dans le bassin du Congo.

Les résultats préliminaires de ces projets montrent que les exploitants forestiers sont prêts à réduire l'impact de l'exploitation sur la faune sauvage dans les concessions. Pour cela, plusieurs conditions sont requises.

- Les exploitants ont besoin d'une aide technique car ils n'ont pas l'expertise de gestion de la faune.
- L'exploitation doit rester compétitive sur le plan économique.
- Les principes de gestion de la faune sauvage dans les concessions sont à harmoniser, afin que toutes les compagnies (petites et grandes) suivent les mêmes standards.
- Tant que les lois ne seront pas harmonisées, les coûts marginaux de la gestion de la faune devront être supportés par les donateurs ou les gouvernements, afin de dédommager les compagnies pour leur « bonne conduite » et de garantir leur compétitivité.



Le gorille de plaine de l'ouest, *Gorilla g. gorilla*, grand singe endémique des forêts d'Afrique centrale, est une espèce protégée dans tous les pays du bassin du Congo. Photo L. White.

Les ONG souhaitent s'engager de plus en plus dans des activités de gestion de la faune sauvage conjointement avec les compagnies forestières. Les activités pilotes montrent que la collaboration du secteur privé et des ONG est possible, et qu'il existe des options pratiques pour réduire l'impact de l'exploitation forestière sur la faune sauvage.

- Des barrières contrôlées par des écogardes (agents du gouvernement formés par les ONG et financés par des sources multiples) peuvent arrêter le transport de viande de brousse, des chasseurs et des armes dans les concessions et sur les véhicules des concessions en dehors de leur périmètre.

- Un code de conduite pour les employés de la compagnie, avec des sanctions et des mesures d'encouragement, peut modifier leur comportement.

- L'importation ou la production locale de protéines de substitution pour tous les employés de la concession est possible, tant sur le plan économique que logistique.



La chasse au fusil décime rapidement les populations de grands mammifères. Photo C. Tutin.

Étendre le succès des activités pilotes

Nous devons capitaliser l'avancée générée par les activités pilotes et étendre les succès préliminaires à d'autres concessions forestières et à d'autres compagnies. Les options possibles pour les étapes à venir sont les suivantes.

- Le gouvernement nivellerait le champ d'action en insistant sur le fait que toutes les compagnies forestières vont suivre le même code de conduite pour la gestion de la faune. Il fournirait des mesures d'incitation en associant le renouvellement de l'accès aux concessions à une bonne conduite.

- Les compagnies forestières, avec l'aide des ONG et des écogardes du gouvernement, réguleraient le transport de viande de brousse, de chasseurs et d'armes sur les véhicules des compagnies. Elles réduiraient l'accès des véhicules aux routes d'exploitation pendant et après l'exploitation. Elles fourniraient aux employés d'autres sources de protéines en quantités suffisantes et à des prix abordables.

Les bailleurs de fonds ont un rôle primordial. Leurs actions devraient être fondées sur les résultats des activités pilotes. Les bailleurs pourraient, par exemple, s'associer aux compagnies forestières par l'intermédiaire des ONG ou compenser les coûts à court terme de la conservation de la faune sauvage des entreprises pionnières en la matière.

(1) FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial.

(2) CI : Conservation International.

(3) CIFOR : Center for International Forestry Research.

(4) USFS : United States Forest Service.

(5) WWF-CARPO : World Wide Fund for Nature, Central Africa Regional Program.



Les moyens de transport des grumes permettent également de transporter la viande de brousse vers les villes. Photo C. Tutin.